



18ème Pot commun 2024-2025
COUNTRY / CATALAN
LINE / CELTIQUE

Article 1 – But du pot commun

Article 2 – Validité de la procédure

Article 3 – Equipe d'organisation

Article 4 – Catégories / Niveaux / types de danses

Article 5 – Modalités de participation, coordonnées du correspondant contact, présentation des danses et votes

Article 6 – Supports obligatoires et modalités d'envoi des supports

Article 7 – Organisation de la journée du pot commun

Article 8 – Publication des résultats

Article 1 : But du pot commun

Rencontre amicale des animateurs des clubs de la région Bourgogne/Franche-Comté qui souhaitent partager des chorés que les danseurs pourront retrouver dans les playlists de la région.

Le pot commun a pour vocation de présenter des chorégraphies récentes ou plus anciennes proposées par les animateurs des différents clubs.

Le but est que les danses retenues puissent être enseignées dans les clubs de BFC, et retrouvées dans les playlists de la région, idéalement les 5 premières chorégraphies de ce pot commun, afin que les élèves et animateurs puissent les danser dans les différentes soirées de leur région, les motivant par ailleurs à s'y déplacer.

Les animateurs, qu'ils contribuent ou non à l'élaboration du pot commun, n'ont aucune obligation d'intégrer les danses dans leur programme d'enseignement.

REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Article 2 : Validité de la procédure

Cette procédure est faite pour faciliter l'organisation du 18^{ème} pot commun Bourgogne/Franche- Comté 2024-2025. Elle est valable pour toute la période de rassemblement de cette rencontre, à savoir de la publication du règlement en janvier 2024 jusqu'à l'organisation du prochain pot commun 2025- 2026 .

NB : Cette procédure pourra être réutilisée, modifiée, améliorée pour les prochains rassemblements.

Article 3 : Engagements du club organisateur

Le club organisateur pour le pot commun BFC 2024-2025 est le club Country Love 71, association domiciliée à SAINT FIRMIN 71670. Il s'engage à :

- garantir une continuité dans l'esprit du pot commun Bourgogne/Franche-Comté (présentation de danses pour une mise en commun dans les playlists des soirées de la région,...) ;
- vérifier les danses présentées par les animateurs et préparer les supports nécessaires à l'organisation (papiers, musiques,.....) ;
- annoncer le club qui recevra le prochain pot commun.
Dans le cas où plusieurs clubs se proposeraient, un critère de sélection pourrait être pris en compte. En effet, dans l'esprit de « tourner », un département n'ayant pas encore organisé (ou pas organisé depuis longtemps) le PCBFC, pourrait-être favorisé.
Une discussion avec les clubs proposant sera de toute façon menée et en cas de non résolution, un vote ou un tirage au sort pourra être organisé le jour de l'évènement.
- envoyer aux clubs les résultats du pot commun
- envoyer les résultats du PCBFC aux responsables des sites du Pot Commun Ile De France et du Pot Commun Rhône Alpes Auvergne pour publication sur leur site respectif. (<http://pcidf.org/> et <http://potcommumrhonealpesauvergne.fr>) ;
- envoyer les résultats du PCBFC au comité organisateur du PCBFC, pour diffusion sur réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) et à la liste de diffusion des clubs de la région.

Le comité organisateur du pot commun Bourgogne-Franche-Comté se tient à disposition du club organisateur de l'évènement pour le soutenir et l'aider à l'organisation. Le comité est composé au minimum de deux membres représentant chacun un département de la région.

REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Article 4 : Catégories / niveaux / types de danse

A – Catégories

Le pot commun Bourgogne Franche Comté 2024-2025 est partagé en 2 catégories qui se distinguent par les styles de musique sur lesquels sont chorégraphiées les danses, et chacune partagée en plusieurs niveaux.

- Catégorie LINE/CELTIQUE (Ultra D/D – N – I/A)
- Catégorie COUNTRY/CATALAN (Ultra D/D – N – I/A – Nostalgie*)
* sous réserve d'un minimum de dix danses proposées

Catégorie COUNTRY / CATALAN

Les danses COUNTRY sont classées comme étant country lorsque le style de musique appartient à l'une des catégories référencées dans « *country music genre* » (Wikipédia), ou que l'artiste ou orchestre est répertorié comme appartenant notoirement à la sphère country. Cette liste regroupe les genres de musique country principaux et est donnée à titre d'exemple. Elle n'est pas exhaustive, d'autant plus que de par sa grande vitalité de nouveaux genres de musique country apparaissent régulièrement.

Le terme de Catalan Country Style a été inventé par les français pour bien identifier la différence de pratique existant entre la line dance appelée Country et la Country dansée à Barcelone. Il existe suffisamment de différences entre ces deux styles de danse pour que certains aient éprouvé le besoin de les nommer différemment.

Catégorie LINE / CELTIQUE

Les danses LINE regroupent les danses exécutées sur tous les styles de musique populaire comme référencées dans « *Popular Music genre* » (Wikipédia).

Les danses CELTIQUES sont classées comme étant celtiques lorsque le style appartient à l'une des catégories référencées dans « *celtique music* » (Wikipédia) ou que l'artiste ou orchestre est répertorié comme appartenant notoirement à la sphère celtique.

Après vérification, le club organisateur se réserve le droit de changer de catégorie les danses présentées si celles-ci ne sont pas dans la bonne catégorie. Il en informe le club qui a envoyé la danse.

B – Niveaux et types de danses

La danse a évolué depuis les dix dernières années. Les chorégraphies débutantes retenues lors des derniers pots communs peuvent être difficiles pour les premiers pas, nous avons chaque année de nouveaux adhérents dans nos clubs. C'est pourquoi nous conserverons le niveau ultra-débutant.

REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Dans chaque catégorie, les danses seront présentées selon plusieurs niveaux : Ultra-débutant / Débutant / Novice / Intermédiaire / Avancé / Nostalgie.

- ❖ Les danses de niveau **ultra débutant** et **débutant** seront présentées en même temps et classées en une seule catégorie.
- ❖ Les danses de niveau **novice** seront présentées seules
- ❖ Les danses **intermédiaires** et **avancées** seront présentées en même temps et classées en une seule catégorie.

Article 5 : Modalités de participation / présentation des danses / votes

Le 18^{ème} pot commun régional Bourgogne/Franche-Comté aura lieu le samedi 8 Juin 2024, **salle Blondeau à Saint Firmin 71670.**

Les horaires (approximatifs) et le déroulement de la journée seront précisés dans le document d'organisation qui sera envoyé à tous les clubs inscrits.

L'inscription sera faite sur l'adresse dédiée spécialement pour le pot commun Bourgogne/Franche-Comté :

Mail : potcommun.bfc@outlook.fr

Quand les danses seront validées (catégorie, format fiche et musique) une confirmation d'inscription sera envoyée.

A – Modalité de participation

Peuvent participer au 18^{ème} pot commun régional Bourgogne/Franche-Comté, les animateurs qui enseignent officiellement et régulièrement dans un club country et line dance de la région.

On entend par club toute association de type loi 1901 dont la mission principale est l'enseignement des danses country, catalanes, celtiques et line.

Chaque club pourra être représenté par un animateur qui pourra être secondé d'un animateur ou d'un accompagnant.

Néanmoins **un seul vote par club est requis.**

Une troisième personne pourra être acceptée sous réserve des places disponibles et avec accord des organisateurs du pot commun.

Les animateurs présents ne sont pas obligés de présenter des danses, mais sont fortement encouragés à le faire. Ils pourront ainsi participer activement et dans un esprit de partage à toutes les discussions et à tous les votes.

REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Les animateurs inscrits au pot commun sont vivement invités à participer en présentiel le jour du rassemblement pour présenter leurs danses. C'est l'occasion pour nous de pouvoir nous retrouver, de nous rencontrer, d'avoir des échanges riches, productifs...

En cas d'indisponibilité le jour de l'évènement, une seule solution est proposée aux clubs souhaitant participer à ce pot commun :

- se faire représenter par un autre club

Les animateurs des clubs pourront participer au pot commun à condition d'inscription préalable auprès du président de l'association organisatrice dans les délais communiqués ci-après.

Passé ces délais, leur participation ne sera acceptée qu'à titre exceptionnel.

B – Présentation des danses

Danses :

Chaque club présent le jour de l'évènement pourra présenter un maximum de 3 danses DONT OBLIGATOIREMENT une danse country.

Les chorégraphies présentées dans une même catégorie devront obligatoirement être de niveaux différents.

Au cas où nous recevrons une **danse déjà proposée**, l'équipe organisatrice en informera la dernière personne qui l'a envoyée. Celle-ci aura le choix de la présenter avec le premier club ou de changer de chorégraphie.

C – Vote

Chaque animateur participant présentera sa danse aux autres animateurs,

Les animateurs sur place devront pour chaque niveau de chaque catégorie sélectionner leurs 5 danses préférées.

Le vote se fera sur les formulaires remis en début de séance et seront collectés après chaque niveau présenté. L'équipe organisatrice se chargera de faire le classement.

Le classement, TOP 5 (ou TOP 3 en fonction du nombre de danses présentées) sera effectué en fonction des danses les plus citées.

Rappel : un seul vote par club dans chaque catégorie et chaque niveau.

Article 6 : Supports et modalité d'envoi

A – Support chorégraphie

Les chorégraphies traduites en français ET les originaux devront être envoyées obligatoirement en format PDF.

Pour garantir le respect de la chorégraphie originale, nous demandons aux clubs de privilégier les traductions que vous trouverez sur les sites cités ci-dessous. Les fiches traduites en français devront être accompagnées de l'original du chorégraphe. Certains clubs traduisent les originaux des chorégraphes : ces traductions sont acceptées.

Le site d'Irène Cousin, speed Irène : <http://www.speedirene.com/> (chorégraphies traduites en français avec l'original du chorégraphe en 2^{ème} page).

Site du pot commun Ile de France : <http://pcidf.org/> (les chorégraphies qui sont sur ce site ont été vérifiées par l'équipe d'organisation du PCIDF avant publication).

Le site Happy Dance Together : <https://www.happy-dance-together.com/> (chorégraphies traduites en français).

Vous pouvez trouver les chorégraphies originales sur les sites des chorégraphes mais également sur les sites ci-dessous :

Site de Copperknob : <http://www.copperknob.co.uk/>

Site kickit : <http://www.kickit.to/>

B – Support média

Les musiques devront être envoyées obligatoirement en format MP3.

Les participants proposant des musiques s'engagent à avoir acquitté au préalable, les droits relatifs à la diffusion de la musique.

Les organisateurs seront vigilants au respect de cette consigne et toute musique ne respectant pas ces critères sera refusée.

La danse sera incluse dans la liste des propositions du pot commun si et uniquement si les organisateurs de pot commun reçoivent la totalité des informations suivantes

1. Club :

- **Nom et ville du club** qui la présente
- **Coordonnées** d'au moins une personne représentante du club : nom, e-mail, adresse et numéro de téléphone

REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

2. Danse(s) :

- **fiche originale en PDF** du chorégraphe
- **fiche traduite en français en PDF** avec les critères descriptifs obligatoires
- **lien de présentation Youtube**
- **musique originale en MP3**

3. Informations des danses :

- **Nom du ou des chorégraphes**
- année de création
- type (line-dance, partner, contra, mixer)
- **niveau, style**
- nombre de BPM.

C – Délai d’envoi des supports

Afin de nous permettre d'organiser la journée du samedi 8 juin 2024 dans de bonnes conditions, merci de nous adresser vos chorégraphies et musiques au plus vite, sans attendre la **date limite de réception** : **19 mai 2024** à l’adresse mail : potcommun.bfc@outlook.fr

Article 7 : Organisation de la journée du pot commun

Responsabilités du club :

- Mise à disposition du lieu d'accueil (salle configurée pour la danse et la prise d'un repas en commun).
- Organisation logistique du lieu d'accueil (disposition des tables, sono...).
- Accueil des participants (café, thé, ...).

Déroulement de la journée :

- La matinée débutera avec la catégorie LINE/CELTIQUE et le niveau NOSTALGIE et/ou débutant de la catégorie COUNTRY/CATALAN
L'après-midi sera consacré aux autres niveaux de la catégorie COUNTRY/CATALAN.
- Tous les participants, matin et après-midi, pourront se retrouver vers midi pour le repas-partage (plats salés/sucrés apportés par les clubs).
- Les horaires (approximatifs) et le déroulement de la journée seront précisés dans le document d'organisation qui sera envoyé à tous les clubs inscrits.

REGLEMENT POT COMMUN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

- Le club organisateur, Country Love 71, organisera une soirée country CD le soir même

Participation aux frais

Il pourra être demandé (ou non) aux clubs participants une participation aux frais à verser au(x) club(s) organisateur(s) du pot commun. Cette participation, minime, financera les frais d'organisation selon les modalités du/des club(s) organisateur(s) (supports papier, encre imprimante, clé USB) et sera demandée à l'inscription.

Pour le 18^{ème} pot commun Bourgogne Franche-Comté 2024-2025 il sera demandé une participation financière de 10 € en échange de la réception d'un support USB à la fin du pot commun.

Candidature à l'organisation du pot commun Bourgogne Franche Comté 2025

Les candidatures à l'organisation du prochain pot commun devront être envoyées

Jusqu'au 10 juin 2024

Il n'y aura plus d'inscription autorisée après ce délai.

Article 8 : Publication des résultats du pot commun Bourgogne Franche Comté

Les résultats du pot commun seront remis aux clubs participants qui pourront les publier sur leur site respectif ainsi que les musiques et les fiches chorées des différents top 5 ou top 3.

Aux membres du comité organisateur : potcommun.bfc@outlook.fr

Au responsable du pot commun IDF <http://pcidf.org/>

Au responsable du pot commun PCRAA <http://potcommumrhonealpesauvergne.fr/>